



La gestion responsable
des matières résiduelles:
un choix profitable
pour tous!

Comité de vigilance

Compte-rendu (rencontre extraordinaire) par visioconférence Mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30

PRÉSENCES

M. Alain Otto, président	Représentant de la Ville de Rivière-Rouge,
Mme Francine A. Bélisle	Représentante du CER
Mme Alexia Couturier	Représentante de l'organisme de bassins versants Rouge, Petite Nation et Saumon
M. Pierre Telmosse	Représentant des citoyens
M. Patrice Lanctôt	Directeur général, CER
Amine Mohamed Hrira	Superviseur, CER
Mme Marlène Perrier	Conseillère à la direction générale - CER

ABSENCES :

M. Jocelyn Campeau	Représentant MRC Antoine-Labelle
--------------------	----------------------------------

Le président souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur disponibilité.

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Dossier Carrière à proximité du lieu d'enfouissement
 - 2.1. Suivi et information sur les actions portées à ce jour
3. Recommandation au conseil d'administration du CER
4. Divers
5. Levée de la rencontre

Les membres du comité vigilance acceptent l'ordre du jour.

2. DOSSIER CARRIÈRE À PROXIMITÉ DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

2.1. Suivi et information sur les actions portées à ce jour

- Rencontre le 22 mai avec l'entrepreneur et l'entreprise de dynamitage;
- Envoi d'une lettre de demande d'informations à la Ville de Rivière-Rouge;
- Demande envoyée au MELCCFP et conversation téléphonique;
- Appel téléphonique pour demande d'information à la firme d'ingénierie WSP.

3. RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CER

Considérant que le mandat du comité vigilance est de veiller à la qualité, à la sécurité et à la conservation et à l'intégrité de l'environnement.

Considérant que le comité désire vous faire part de ses inquiétudes suite au dynamitage prévu sur le terrain portant le numéro de cadastre du Québec # 6237064.

Voici les risques que le comité a identifiés :

- Risques d'atteinte à la sécurité des employés et à la clientèle du CER;
- Risques environnementaux liés à d'éventuels bris de conduites de lixiviation et de biogaz;
- Dommages aux infrastructures :
 - a. Risque d'endommager les membranes de retenues des lixiviats dans les cellules du lieu d'enfouissement technique;
 - b. Risque d'endommager les fosses septiques, conduites et champs d'épurations;
 - c. Risques de dommages aux bâtiments.

Afin de prévenir toute détérioration ou incident, le comité vigilance du CER est unanime à l'effet qu'il est impératif d'agir de manière proactive. Donc, le comité vous recommande avec insistance de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des employés, des utilisateurs, des propriétaires voisins et de toutes les infrastructures du CER.

C'est pourquoi le comité porte à votre attention ces exemples visant à protéger les installations du CER :

- Contrôler les vibrations sur le terrain du CER;
- Demander les blancs de terrain sismiques ainsi que les résultats de l'ensemble des sondes pour chacun des dynamitages qui auront lieu (incluant les essais);
- Désigner un interlocuteur unique et disponible en tout temps du côté de l'entrepreneur;
- Exiger un calendrier officiel des heures de sautage (sans dérogation) afin d'en aviser notre personnel et nos usagers à l'avance et d'assurer une évacuation sécuritaire des zones à risque;
- Valider les effets sur la nidification de certaines espèces protégées (CDNPQ).

4. DIVERS

Les prochaines rencontres sont prévues le 9 juillet et 26 novembre 2026 au bureau du Complexe, à 18h30

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La rencontre se termine à 19 h 25.

Patrice Lanctôt
Directeur général